



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 18 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN  
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59      Nombre de présents participant au vote : 52  
Nombre de membres en exercice : 59      Nombre de procurations : 7

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET
Madame Christine MARTIN	Madame Océane GODARD	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Najjoud BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur David HAEGY	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION

### Membres absents :

Monsieur Marien LOVICH I pouvoir à Monsieur François DESEILLE  
Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS  
Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU  
Madame Nora EL MESDADI pouvoir à Monsieur Philippe THIRION  
Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER  
Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU  
Madame Elizabeth REVEL pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

---

## **OBJET : SPORTS**

### **Année 2024 - Aide au paiement des cotisations sportives - Attribution des subventions**

Lutter contre les inégalités en favorisant l'accessibilité à la pratique sportive des dijonnais est une orientation forte de la collectivité. Depuis 2009, la ville participe ainsi directement au paiement des cotisations sportives.

Initialement réservée aux enfants scolarisés en école élémentaire, l'aide a fortement évolué ces trois dernières années pour s'adresser dorénavant à tous les mineurs (2020) ainsi qu'aux personnes âgées de plus de 60 ans (2021) et aux personnes en situation de handicap sans restriction d'âge (2022).

Le conseil municipal du 18 juin 2023 a modifié les critères d'attribution afin de prendre en compte la composition familiale tout en intégrant une progressivité plus importante. Ainsi le pourcentage de soutien est dorénavant basé sur le quotient familial de la CNAF et la prise en charge s'échelonne de « 30 % à 90 % ».

Pour la saison sportive 2023/2024, 1 498 dijonnais ont ainsi bénéficié d'une réduction sur le coût de leur adhésion, soit 344 bénéficiaires de plus que l'année dernière.

En moyenne, la collectivité a apporté une réduction de 128 € par bénéficiaire, complétée par le dispositif Pass'sport de l'Etat (50 €).

Plus de la moitié des bénéficiaires se trouvent dans les trois premières tranches et bénéficient d'une aide supérieure ou égale à 70%.

L'effectif féminin représente un peu plus de 44,5 % des adhérents, soit 667 femmes. Ce ratio est toujours supérieur à la moyenne de pratique nationale (un peu plus de 38 % en 2022).

Les clubs qui proposent des activités dans les quartiers politique de la ville ont enregistré plus de 900 demandes d'adhésion, soit plus de 62 % du total.

En plus de faciliter l'accès à la pratique sportive, ce dispositif permet de répondre à des enjeux de santé publique mais également à l'engagement de la collectivité en faveur des savoirs populaires comme l'apprentissage de la natation.

Enfin, au-delà d'aider les familles, cette aide profite également aux clubs dijonnais qui voient leur nombre de licenciés augmenter grâce à cette prise en charge.

A ce titre, il vous est donc proposé d'accorder une subvention d'un montant total de 191 807,05 €, selon la répartition figurant dans le document annexé au présent rapport.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre de l'aide au paiement de cotisations sportives, initiée par la Ville ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Maire,  
Monsieur REBSAMEN